



## COMMUNE DE LIVILLIERS

---

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 24 SEPTEMBRE 2015

(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le vingt-quatre septembre deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire

**Présents** : Mesdames Sandrine BEDIER, Cécile CARTON, Odette COISNON Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, WALTER Marion & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Pierre MORIN, TESSIER Roger.

**Absent excusé** :

Monsieur Pierre MORIN a été élu secrétaire de séance.

A 20 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

### 1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES:

Monsieur Marc GIROUD (Président de CCVS) est venu nous présenter les futures compétences effectives à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron aux 3 communes d'Auvers-sur-Oise, Butry et Valmondois et à la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes. Le Conseil communautaire délibérera le 6 octobre 2015 sur les statuts et sur la répartition des délégués. Les communes (y compris les nouvelles communes membres) devront avoir délibéré au plus tard le 15 décembre 2015.

### 2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de prendre une délibération afin de pouvoir inscrire au chapitre 041 en dépenses et recettes les frais d'études des années 2006 à 2014 pour un montant de 72205.61€.

### DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire

### En SECTION INVESTISSEMENT

Au chapitre 041 :

En crédit au 2031 : 72205.61€

En débit au 21318 : 72205.61€

### **3. EGLISE :**

Au mois de juin 2015, nous avons transmis la demande d'autorisation de début de travaux ainsi que nos dossiers de demandes de subventions à la DRAC, à la Région, au Département et à l'ABF ;  
Le 22 septembre, Le Préfet de la Région Ile de France a donné son autorisation pour la demande de travaux AC 095 534 15 00001 concernant la consolidation structurelle de la nef ainsi que la restauration des charpentes et des couvertures de l'église Saint-Fiacre avec néanmoins quelques prescriptions.  
Nous allons préparer dans les semaines à venir le dossier de consultation des entreprises.

### **4 PLU :**

La démarche d'élaboration du PLU est pleinement engagée. L'agence ATOPIA a été retenue pour nous accompagner et nous conseiller dans notre réflexion. Au mois de juillet 2015, nous avons établi le diagnostic de la commune à la suite d'une promenade pédestre dans les rues et les chemins de notre village. Nous rappelons qu'il vous est possible de faire part, à tout moment, de votre avis, de vos observations et de vos remarques qui seront systématiquement enregistrés et analysés dans un registre de concertation mis en libre consultation à la mairie.

### **5 ZERO-PHYTO**

Afin de mettre en place la gestion différenciée des espaces communaux, objectif « zéro phyto », le PNR lance un marché pour les communes volontaires comprenant la réalisation de diagnostics, plans d'actions, formations et actions de communication. Nous sollicitons le syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional du Vexin Seine pour porter la maîtrise d'œuvre et sommes amenés à prendre la délibération ci-dessous :

#### **DÉLIBÉRATION**

**CONSIDÉRANT** les évolutions récentes de la législation qui prévoit la généralisation de cette mesure à toutes les communes d'ici 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la démarche du Parc Naturel Régional du Vexin Français qui incite ses communes à s'inscrire dès maintenant dans cette démarche et propose de coordonner un marché sur cette thématique en regroupant les communes ;

**CONSIDÉRANT** que le Parc Naturel Régional du Vexin Français, notamment dans le cadre de l'éco-conditionnalité de ses aides, demande à chaque commune d'une part de délibérer formellement en Conseil Municipal, et d'autre part, de communiquer cet engagement auprès de ses habitants.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**CERTIFIE** solennellement son engagement dans une démarche de gestion différenciée ayant pour objectif le « zéro phyto » pour la gestion de la commune ;

**ET S'ENGAGE** à intégrer le groupement de communes bénéficiant du marché «gestion différenciée» coordonné par le Parc.

### **6 JE JARDINE MON VILLAGE**

L'opération « je jardine mon village » a pu être créée grâce à la coopération de 17 volontaires. Notre première journée pour la mise en place de massifs a eu lieu le samedi 12 septembre 2015 sous une pluie battante mais tout s'est déroulé dans la bonne humeur. 14 personnes y participaient. Nous avons prévu notre prochaine journée plantation le samedi 10 octobre 2015. De ce fait, nous sollicitons auprès du PNR, une demande subvention de 50% des frais engagés au titre de l'« aménagement paysager », ce qui nous amène à prendre la délibération suivante :

#### **DÉLIBÉRATION**

La Commune s'engage à garder son objectif de zéro pesticide pour la gestion de ses espaces communaux.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité,

Madame le Maire à faire la demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français concernant l'opération « Je jardine mon village ».

#### **7 SIGNATURE DE LA CONVENTION ERDF (TRANSFORMATEUR SUR PARCELLE G97)**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle G 97 au profit d'ERDF ;

#### **DÉLIBÉRATION**

Suite à l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle G97 au profit d'ERDF.

#### **8 COMPTES RENDUS DES DIVERSES REUNIONS**

- a) Le SMDEGTVO : Madame FARGE nous fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 21 septembre 2015 à Cergy. Le point essentiel concernait la taxe locale d'électricité (TCFE). Celle-ci est calculée selon un tarif de référence qui est modulé par un coefficient multiplicateur. Ce coefficient est directement fixé par les communes de plus de 2.000 habitants et pour celles de moins de 2.000 habitants par le syndicat, bénéficiaire de la taxe et qui la leur reverse. Il doit être compris dans une fourchette entre 0 et 8,5. Le syndicat avait procédé à un sondage auprès des communes et plus de 60% des réponses avaient retenu 8. C'est ce coefficient qui a été voté par l'Assemblée Générale. Par ailleurs les représentants d'ERDF ont présenté le nouveau compteur Linky qui remplacera d'ici 6 ans sur tout le territoire les compteurs existants. Il s'agit d'un compteur « intelligent » qui gèrera notamment les relevés de consommation sans passage physique d'un technicien et sans besoin de la présence de l'abonné, gestion sans intervention sur place des dysfonctionnements et pannes. Pour le Val d'Oise le déploiement devrait avoir lieu courant 2019 et la commune sera avisée de la date 75 jours avant l'intervention.
- b) SMIRTOM : Monsieur JARRAUD fait le point sur l'Assemblée générale du 24 juin 2015, notamment sur la volonté du SMIRTOM qui s'est engagé auprès de la CRAMIF à conteneuriser les ordures ménagères d'ici fin 2016. Le principal souci rencontré concerne l'absence de fichier avec l'ensemble des adresses sur le territoire. Le SMIRTOM a fait des demandes auprès de l'INSEE et de la Poste qui sont restées sans réponse. Les communes seront probablement sollicitées pour fournir leur liste électorale dans les mois à venir.

#### **c) QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) Rentrée scolaire :**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Cette année, nos deux classes sont à double niveau à savoir :

**CP/CE1** : 23 élèves (CP : 14, CE1 : 9)

**CE1/CE2** : 25 élèves (CE1 : 8, CE2 : 17)

La directrice, madame DEHAECK est partie en congé de maternité, elle est remplacée par monsieur Pascal VIARD pour la durée de l'année scolaire.

- b) Colis et repas des anciens : Le budget communal étant de plus en plus restreint, suite à la baisse des dotations de l'Etat, il a été décidé à la majorité des membres du Conseil Municipal de repousser à 70 ans l'attribution du colis et du repas des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à nouveau la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 30.

Pour extrait, en Mairie le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Le Maire  
Marion WALTER